

*Relations de travail au Parlement—Loi*

privé et du président du Conseil du Trésor pour que ce projet de loi soit amendé dans les plus brefs délais, selon les vues et les demandes des employés du Parlement.

Je trouve un peu surprenant voire même un peu aberrant que le ministre du Travail (M. McKnight) qui quand même a une responsabilité générale pour tous les travailleurs canadiens, mais en particulier pour les travailleurs qu'il côtoie tous les jours de la semaine sur la Colline parlementaire, ne se soit pas prononcé d'une façon plus claire et plus précise en faveur des employés de la Colline parlementaire. Je demande au ministre du Travail de se réveiller, de lire ce projet de loi, de lire surtout les revendications qui ont été formulées par les représentants de l'Alliance de la Fonction publique et plus particulièrement par les représentants des employés de la Colline parlementaire et qu'il fasse des pressions sur ses collègues afin que le projet de loi C-45 soit amendé de la bonne façon.

Mais le plus beau geste que l'on pourrait poser, monsieur le Président, à ce moment-ci, ce serait d'accepter la motion de ma collègue la députée d'Hamilton-Est (M<sup>me</sup> Coppins), que ce projet de loi ne soit pas lu immédiatement, mais dans un mois, pour prendre ce mois pour en arriver à une entente négociée de bonne foi entre l'employeur et les employés de la Colline parlementaire. Je suis sûr que si on prenait ce mois pour s'asseoir, discuter franchement et en arriver aux compromis qui doivent intervenir, nous n'aurions pas l'obligation d'avoir un projet de loi débattu en cette Chambre. Mais, le gouvernement, après une entente intervenue entre l'employeur et les employés de la Colline parlementaire, pourrait revenir avec un projet de loi qui ferait l'unanimité dans cette Chambre et nous serions les premiers, nous, du parti libéral, à appuyer le gouvernement s'il pouvait obtenir cette entente à la suite de consultations et de négociations franches avec les représentants des employés du Parlement.

Je demande donc à cette Chambre de surseoir à ce débat un mois pour donner une chance au président du Conseil privé et au président du Conseil du Trésor d'indiquer dans les plus brefs délais à l'employeur qu'il faut s'asseoir avec les représentants de nos employés de la Colline parlementaire et régler une fois pour toutes cet appareil législatif qui devra les régir dans l'avenir.

**M. le vice-président:** Questions, commentaires. L'honorable députée de Hamilton-Est (M<sup>me</sup> Coppins) a la parole.

**Mme Coppins:** Monsieur le Président, j'aimerais, étant donné que le député de Papineau a quand même un peu d'expérience en tant qu'ancien ministre du Travail, qu'il explique à la Chambre quel sera le résultat, étant donné que le CCRT a décidé que oui, les employés avaient le droit en vertu du Code canadien du travail et que cela a été renversé, justement aujourd'hui, par la Cour, et cela sera peut-être poursuivi en cour, est-ce que ce serait vraiment possible pour un ministre de procéder avec un projet de loi comme le projet de loi C-45, étant donné que ce gros dossier d'information vient de sortir aujourd'hui même?

**M. Ouellet:** Evidemment, je ne sais pas ce que l'Alliance de la Fonction publique décidera à la suite de ce jugement. Il est sûr que cette décision en appel de la Cour fédérale peut entraîner peut-être un appel à la Cour suprême. Mais ce que j'ai essayé de dire dans mon intervention aujourd'hui, c'est que ce

n'est pas par les tribunaux que nous devrions régler le cadre qui devrait prévaloir à l'occasion de cette première grande concession que l'employeur est prêt à faire aux employés de la Colline parlementaire.

Pour la première fois l'employeur, par l'entremise du gouvernement, dépose un projet de loi pour non seulement reconnaître le droit d'association mais aussi le droit de négocier une nouvelle convention collective, une convention collective qui leur donne des garanties et des protections essentielles.

Or, je me dis, tant qu'à faire cela, faisons-le de bonne foi de part et d'autre en s'assoiant à une table et en négociant un cadre approprié. Or, la décision de la division d'appel de la Cour fédérale ne fait que donner un éclairage du problème. Et je trouve que le procédé judiciaire à ce moment-ci est une façon, non pas de consultation, mais de confrontation. Si les parties se sentent obligées d'aller devant les tribunaux pour faire reconnaître leurs droits, c'est donc qu'il y a un manque de dialogue et un manque de compréhension entre les parties.

Je crois qu'au lieu de poursuivre cet exercice devant les tribunaux, il serait beaucoup mieux de la part de l'employeur de dire: Bon, nous avons gagné à la division d'appel de la Cour fédérale, mais cela ne veut pas dire que notre position est, partant, intraitable. Je dois dire justement que le fait qu'il a gagné devrait inciter l'employeur à être plus magnanime, à être plus conciliant, à être plus généreux envers les employés de la Colline parlementaire, à s'asseoir avec eux et à faire les compromis appropriés dans le projet de loi C-45 pour que tout le monde soit content: Et l'employeur et tous les employés de la Colline parlementaire ainsi que les députés du gouvernement comme ceux de l'opposition pourraient, à ce moment-là, à l'unanimité, voter sur un projet de loi amendé qui satisfèrait les parties en cause.

[Traduction]

**M. Rodriguez:** Monsieur le Président, à entendre les députés à ma droite, on se demande parfois si l'on n'est pas dans le monde d'*Alice au pays des merveilles*. J'ai été député de 1972 à 1980. Je sais que notre parti s'est employé à présenter des instances au député de Papineau (M. Ouellet) et à son gouvernement, et à exiger que les employés du Parlement aient droit à la négociation collective.

**M. Epp (Provencher):** Où étiez-vous hier quand nous avions besoin de vous?

**M. Rodriguez:** Je dois faire le travail des conservateurs. Ils étaient efficaces quand ils formaient l'opposition, mais maintenant qu'ils sont au pouvoir, ils ne savent que faire. Ils oublient leurs origines. Le gouvernement ne devrait jamais oublier ses racines. Il ne devrait jamais oublier qu'il a commencé du côté de l'opposition. Les conservateurs sont nés dans l'opposition et ils sont nés pour former l'opposition. Je pense qu'ils l'ont oublié.

**M. McMillan:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le député pourrait-il nous dire s'il est jamais arrivé au NPD de former le gouvernement au niveau fédéral?

**M. le vice-président:** Je ne saurais voir là matière à faire un rappel au Règlement.